



BULLETIN D'ADHÉSION

Saison :

Année :

Nom :

Prénom : **Adhère à l'AMAPetite Terre.**

Adresse :

.....

Tél mobile : Tél fixe :

Courriel :

(ecrire en capitales S.V.P)

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur accessibles sur le site internet de l'AMAPETITE TERRE ou sur simple demande.

Je règle le montant de mon adhésion, soit 6 € pour une saison

J'autorise la communication (sauf avis contraire de ma part) de mes coordonnées aux autres adhérents de l'AMAP.

J'ai choisi le ou les produit(s) suivant(s) :

.....

.....

.....

Signature de l'adhérent :



En vous inscrivant à notre **Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne**, vous bénéficiez de produits sains tout en soutenant les producteurs locaux

LES INSCRIPTIONS en 5 points :

1 : Quand est ce que ça commence et combien de temps ça dure ?

Chaque saison dure environ 6 mois. La saison printemps/été démarre généralement au mois d'avril et celle d'automne/hiver démarre au mois d'octobre. Il y a environ 24 distributions par saison (cela peut varier plus ou moins selon les calendriers).

Les inscriptions démarrent généralement un mois avant le début de chaque saison afin que vous puissiez remplir tranquillement tous vos contrats. Il est possible de s'inscrire en cours de saison (sous réserve d'un accord avec les producteurs)

2 : Où ont lieu les distributions et à quelle heure ?

Les distributions ont lieu place de la gare à Plancoët à la salle relais intercommunale tous les vendredis de 18h15 à 19h15.

3 : Quels sont les produits et comment les obtenir ?

Retrouvez tous les produits proposés par notre AMAP sur www.amapetite-terre.org

Selon les produits, ils sont proposés :

- **Toutes les semaines**
- **1 fois par mois**
- **Ponctuellement dans la saison**

En nous communiquant votre mail, votre N° de téléphone ou en allant sur notre site web vous pouvez accéder aux dates de distribution et aux contrats de chaque producteur qui vous permettront de choisir les produits et les quantités souhaitées ainsi que les périodicités. Durant les périodes d'inscription, des membres du bureau de l'association et des producteurs pourront répondre à vos questions et recueillir vos contrats + règlements.

4 : Quel est le calendrier de la saison ?

L'AMAP vous fournit, lors des périodes d'inscription, le calendrier indiquant les dates de chaque semaine de distribution ainsi que les produits distribués.

5 : Comment adhérer à notre AMAP

Les adhésions se font à chaque saison et sont d'un montant de 6 euros (Bulletin ci-contre à remplir et indispensable pour bénéficier des produits de notre AMAP).

